

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 006-2025</p> <p>Du : 10 avril 2025</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 10 pouvoir : 1 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 05 avril 2025</p>
---	--

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
 Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
 Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Conseillères municipales,
 Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers municipaux.

ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :

Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire, ayant donnée pouvoir à Monsieur Thierry Vincent, Adjoint au Maire,

ETAIT ABSENT EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire,

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M57,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

Adopte, le Budget Primitif 2025 tel que présenté :

Fonctionnement :			
Dépenses :		Recettes :	
011 Charges à caractère général	163 086.04 €	002 Résultat reporté	40 989.12 €
012 Charges de personnel	142 800.00 €	70 Produits de service	32 400.00 €
014 Atténuations de produits	53 200.00 €	73 Impôts et Taxes	20 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	180 000.00 €	731 Fiscalité locale	363 212.00 €
65 Autres charges de gestion	133 671.08 €	74 Dotations et participations	31 136.00 €
66 Charges financières	17 000.00 €	75 Autres produits de gestion courante	2 000.00 €
		76 Produits financiers	20.00 €
		77 Produits spécifique	200 000.00 €
Total de la section	689 757.12 €	Total de la section	689 757.12 €

Investissement :							
Dépenses :				Recettes :			
	RAR	BP 2025	RAR + BP		RAR	BP 2025	RAR + BP
13 Subvention d'invest.	0.00 €	5 710.00 €	5 710.00 €	001 Solde d'exécution de la section d'invest.	0.00 €	26 357.59 €	26 357.59 €
16 Emprunts et dettes	0.00 €	326 000.00 €	326 000.00 €	021 Virement de la section de fonct.	0.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €
20 Immobilisat. incorporelles	1 230.00 €	10 000.00 €	11 230.00 €	10 Dotations fonds divers	0.00 €	62 200.00 €	62 200.00 €
21 Immobilisat. corporelles	72 845.70 €	14 061.89 €	86 907.59 €	13 subventions d'invest.	149 190.00 €	12 100.00 €	161 290.00 €
Total de la section	74 075.70 €	355 771.89 €	429 847.59 €	Total de la section	149 190.00 €	280 657.59 €	429 847.59 €

Soit, un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 1 119 604.71 €.

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 10 avril 2025

Didier DAGONET

